

La structure des revenus d'un pays permet de déterminer qui paie les biens et services publics. En répartissant les revenus grâce à différents outils, les pays peuvent répartir la charge sur des groupes donnés de citoyens et/ou des secteurs économiques.

Dans tous les pays membres de l'OCDE, les impôts autres que les contributions sociales représentent la plus grande part des revenus des administrations publiques, et cette part a augmenté au cours de la décennie passée. La proportion des revenus des administrations publiques ne provenant pas des contributions sociales a augmenté dans tous les pays membres de l'OCDE sauf quatre entre 1995 et 2006. Dans certains cas, comme en Italie, cette situation est due à une réforme fiscale et à l'introduction de nouveaux impôts qui ont augmenté le niveau général des recettes fiscales. Dans tous les pays membres de l'OCDE, les subventions et autres revenus (comme les redevances et la vente des ressources naturelles) représentent la source la plus faible de revenus, soit en général entre 10 % et 15 % de la totalité. En Norvège, 25 % des revenus proviennent d'autres sources, principalement de la vente des ressources pétrolières.

Bien que la recherche économique suggère que les effets cumulés des impôts sur la croissance économique soient modérés, de récentes études (OCDE, 2008b) montrent qu'il existe une relation entre les types d'impôts mis en place et la croissance économique. En général, les impôts sur la propriété (notamment sur la propriété immobilière) semblent les plus favorables à la croissance, suivis par les impôts sur la consommation puis les impôts sur le revenu. Les impôts sur les entreprises semblent les plus néfastes pour la croissance.

Méthodologie et définitions

Les données sur les revenus sont fondées sur les *Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE* de 2006, dernières données disponibles pour la plupart des pays membres de l'OCDE lors de la rédaction de cet ouvrage. Les *Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE* reposent sur le Système de comptabilité nationale (SCN), un ensemble de concepts, définitions, classifications et règles de comptabilité nationale reconnus au niveau international. Selon la terminologie SCN, les revenus généraux des administrations publiques regroupent les fonds de l'administration centrale, des administrations infranationales et de la sécurité sociale. Les revenus comprennent les contributions sociales (contributions aux systèmes de retraite, de santé et de sécurité sociale), les autres impôts (impôts sur la consommation, le revenu, la fortune, la propriété et le capital), ainsi que les subventions et autres revenus. Les subventions peuvent provenir de gouvernements étrangers ou d'organisations internationales. Les autres revenus comprennent les ventes, redevances, revenus sur la propriété et subventions.

Les chiffres totaux présentés (impôts autres que contributions sociales, contributions sociales et subventions et autres revenus) ne sont pas directement disponibles dans les *Comptes nationaux de l'OCDE*, et ont été calculés en utilisant les sous-agrégats intermédiaires. L'annexe A contient des détails sur le calcul de ces chiffres. Les données présentées dans le graphique 2.3 proviennent des *Statistiques de l'OCDE sur les revenus*.

Il existe quelques différences entre les définitions des recettes fiscales utilisées dans les *Statistiques des revenus de l'OCDE* et le SCN. Les définitions du SCN ont en général été adoptées dans cette analyse, pour permettre l'utilisation d'un ensemble unique de données recouvrant tous les types de revenus des administrations publiques. Les conséquences de ces différences de définitions sont relativement faibles.

Lectures complémentaires

Arnold, J. (2008), « La structure fiscale a-t-elle un effet sur la croissance économique ? Évidences empiriques d'un panel de pays de l'OCDE », OCDE, Département des affaires économiques, Document de travail, n° 643, OCDE, Paris.

OCDE (2008a), *Statistiques des recettes publiques 1965-2007*, OCDE, Paris.

OCDE (2008b), « Fiscalité et croissance », Département des affaires économiques, Document de travail, n° 620, OCDE, Paris.

Notes

L'Australie ne perçoit pas de revenus au travers des cotisations sociales, car il n'y a pas de système de régimes d'assurance sociale au niveau gouvernemental.

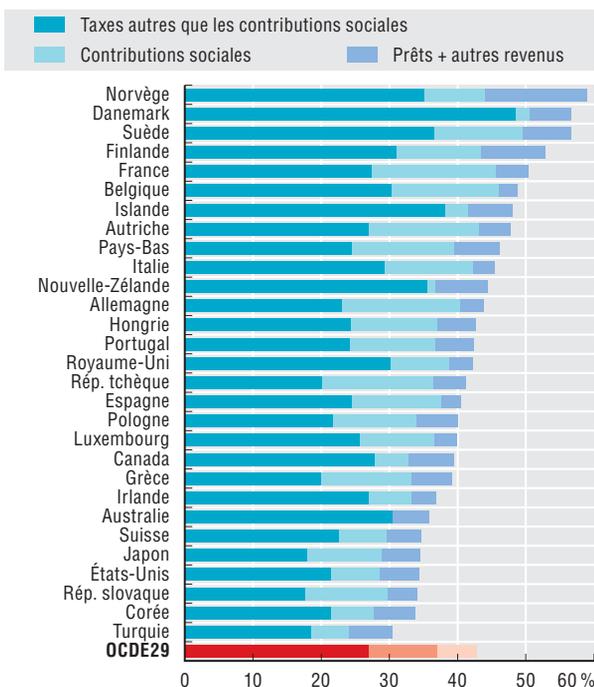
2.1 et 2.2 : Les données pour la Nouvelle-Zélande se réfèrent à l'année 2005. Les données ne sont pas disponibles pour le Mexique. De légères différences entre les chiffres 5.1 et 6.1 dans le total des recettes en pourcentage du PIB sont dues à la mobilisation de différentes tables des *Comptes nationaux de l'OCDE*.

2.3 : Les données pour la Nouvelle-Zélande réfèrent aux années 1995 et 2005. Les données ne sont pas disponibles pour le Canada, Grèce, Hongrie, Islande, Japon, Corée, Mexique et Turquie.

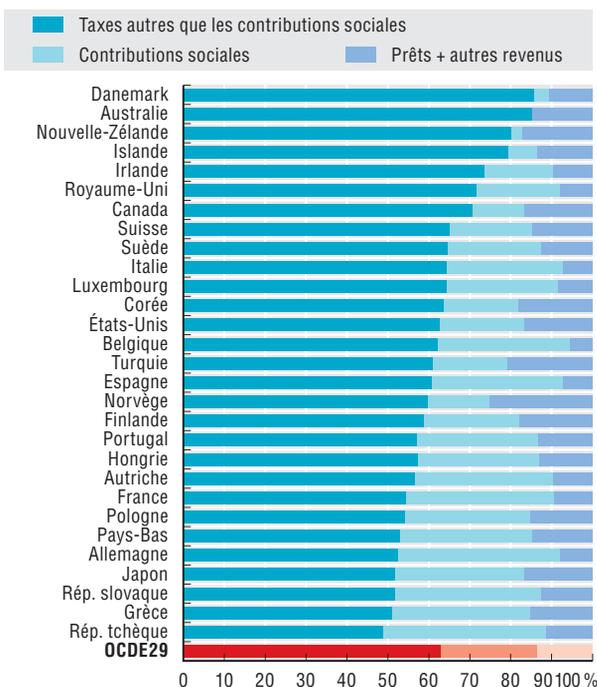
II. REVENUS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

2. Structure des revenus des administrations publiques

2.1 Structure des revenus de l'administration générale en pourcentage du PIB (2006)

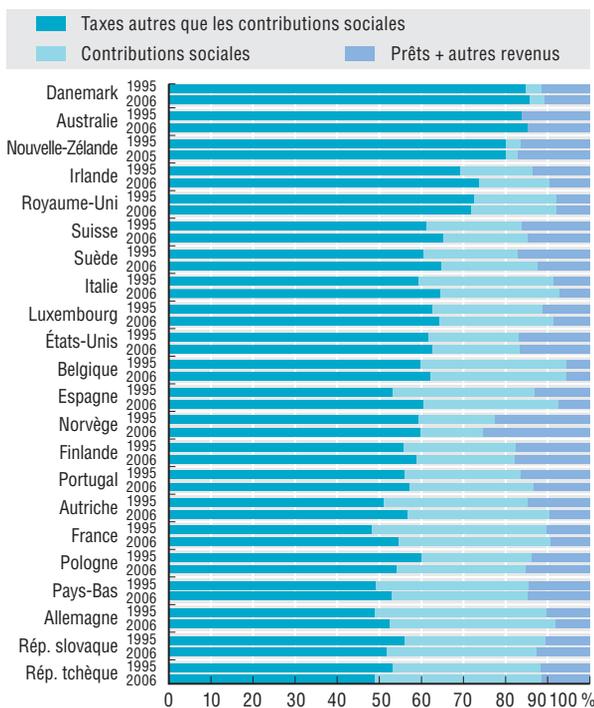


2.2 Structure des revenus de l'administration générale (2006)



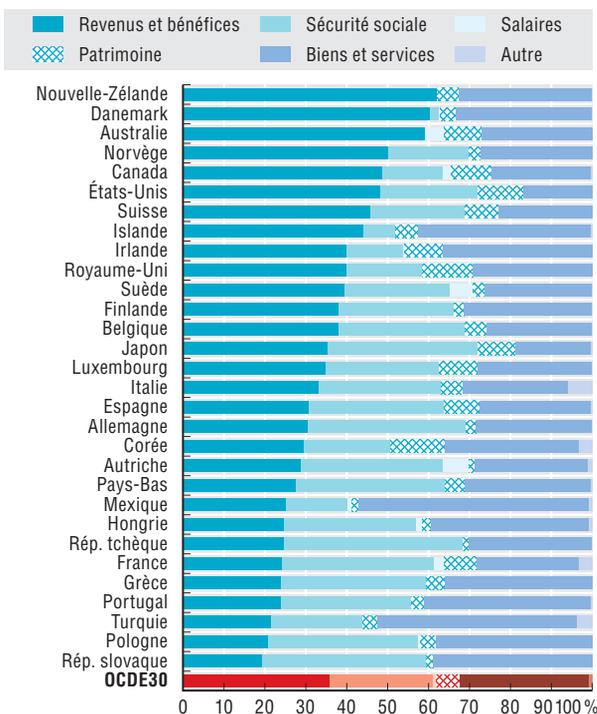
Source : Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE et Statistiques de l'OCDE sur les revenus. Les données concernant le Canada et la Turquie présentées dans ces graphiques ont été fournies par des hauts responsables de ces pays.

2.3 Structure des revenus de l'administration générale (1995 et 2006)



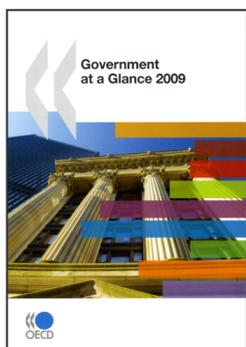
Source : Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE et Statistiques de l'OCDE sur les revenus. Les données concernant le Canada et la Turquie présentées dans ces graphiques ont été fournies par des hauts responsables de ces pays.

2.4 Structure fiscale de l'administration générale (2006)



Source : Statistiques fiscales de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/733302751033>



Extrait de :
Government at a Glance 2009

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264075061-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Structure des revenus des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264061675-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.